

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
03 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 7

Votants 11

OBJET : 2022_075 DELIB

12. CESSION D'UNE PARCELLE
A UN PARTICULIER. Cession de
la parcelle cadastrée section
ZD N°37.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Marie-Josée RUHLAND, M. Marc BEZILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à M. Marc BEZILLE.

Absent : Mme Martine LORPHELIN et Mme Eliane ROBBE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Cession de la parcelle cadastrée section ZD n° 37

Monsieur le Président informe que le CCAS est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD n°37 située Canton de la Rue Verte à Neuf Berquin d'une contenance de 10 680 m² soit 1 hectare, 06 ares et 80 centiares.

Le conseil municipal de la ville et le conseil d'administration du CCAS par délibérations en leurs séances respectives du 14 juin 2021 et 15 juin 2021 a autorisé la vente de la parcelle nommée ci-dessus à M. PETITPREZ Hubert et son fils PETITPREZ Denis pour un montant global de 8000€. L'estimation des domaines sur ce bien s'élevait à 7700 € (valeur occupée) avec négociation de plus ou moins 15%.

Monsieur PETITPREZ Hubert, souhaite aujourd'hui faire l'acquisition de ce bien avec son épouse et non plus avec son fils. Il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération actée au conseil d'administration du 15 juin 2021.

Le Conseil d'Administration au préalable soumet la demande au conseil municipal de la commune,

Après avis favorable du conseil municipal, le conseil d'administration à l'unanimité :

- Annule et remplace la délibération précédente actée au conseil du 15 juin 2021.
- Autorise la cession de la parcelle cadastrée ZD n°37 d'une contenance de 10 680 m²
- Fixe le tarif de cession étant entendu que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise son Président à signer l'acte notarié auprès du Notaire qui sera mandaté ainsi que tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**La secrétaire de séance
Marion Tueux**

